



Municipalité de
La Macaza

53, RUE DES PIONNIERS
LA MACAZA (QUÉBEC) J0T 1R0



Bulletin d'information—Mars 2018

Mot de la mairesse

Dans la même semaine où le bulletin municipal était en impression, le mois dernier, j'ai reçu une pétition demandant le rétablissement du remboursement de 50% pour les gens de l'âge d'or inscrits au yoga. En contrepartie, j'ai aussi reçu des remerciements de citoyens satisfaits du choix du conseil de ne pas augmenter le taux de taxation pour l'année 2018. Pour une 5^e année encore, la Municipalité maintient son taux de taxes et c'est un défi que le conseil entend relever avec la collaboration de nos employés.

Ce choix veut répondre aux préoccupations des citoyens dont les dépenses augmentent chaque année sans que leurs revenus augmentent au même rythme. Plusieurs d'entre vous s'inquiètent pour le futur. Cette situation est très préoccupante et le Conseil municipal se sent très concerné par ce problème que vivent particulièrement les personnes seules, les aînés (es) et les familles monoparentales.

Les statistiques parlent. Près de la moitié de notre population est âgée de plus de 55 ans tandis que sur une période de 10 ans les familles monoparentales ont doublé et le revenu moyen tant pour les personnes vivant seules que pour les ménages est plus faible que celui de notre MRC. Ces statistiques sont celles utilisées dans le plan d'action de notre politique familiale et MADA faite en 2015. Nous recevrons sous peu les récentes statistiques qui serviront à la réalisation de la 2^e édition de la politique familiale et MADA sur laquelle nous travaillons actuellement.

La municipalité comprend la demande des gens qui veulent poursuivre leurs sessions de yoga. À la suite de la suggestion d'une citoyenne, la Municipalité tentera de négocier avec la formatrice et selon l'intérêt des gens, nous tenterons de mettre en place une nouvelle activité physique qui s'avérerait gratuite. Nous vous reviendrons sur ce sujet le plus rapidement possible.

C'est avec plaisir que je vous invite à la prochaine séance du conseil, le 9 avril prochain à 19h. Je vous y attends dès 18h30, c'est l'occasion pour moi et les conseillers (ères) de prendre de vos nouvelles, de recevoir vos suggestions et de répondre à vos questions. Café et biscuits sont servis. C'est un rendez-vous!

Céline Beauregard, mairesse

Sommaire :

• Mot de la mairesse	1
• Mot du directeur général	2
• Faits saillants du conseil municipal	3
• Urbanisme	4
• Capsule d'histoire et Bibliothèque	5
• Informations générales	6
• Loisirs	7
• Calendrier des événements	8

Pour rejoindre la municipalité

Tél. : 819-275-2077

Fax : 819-275-3429

Courriel : info@munilamacaza.ca

En cas **d'urgence**,
vous pouvez rejoindre
le Service des travaux publics ou
l'employé de garde au
(819) 278-5074

Heures d'ouverture du bureau municipal

Lundi : 8h à 12h - 12h45 à 16h30

Mardi : 8h à 12h - 12h45 à 16h30

Mercredi : 8h à 12h - 12h45 à 16h30

Jeudi : 8h à 12h - 12h45 à 16h30

Vendredi : 8h à 12h

Heures d'ouverture bibliothèque

Mardi : 13h à 15h 18h30 à 20h30

Mercredi : 16h à 18h

Jeudi : 12h à 18h

Samedi : 10h à 14h

Mot du directeur général

De nombreuses activités pour 2018

Nous sommes rendus à la fin mars et de nombreuses activités occupent tant le conseil, l'administration et plusieurs bénévoles qui participent à des comités.

En ce qui concerne les travaux sur le réseau routier municipal, le conseil est toujours en attente d'une décision du gouvernement du Québec, à savoir si le programme de subventions pour l'amélioration du réseau routier (Programme TECQ) sera renouvelé pour les prochaines années. Le programme actuel se terminait le 31 mars 2018 et toutes les sommes ont été dépensées. On nous dit que oui mais on ne peut prendre une décision tant que le programme ne sera pas annoncé.

En ce qui concerne les différentes activités prévues au niveau des loisirs au cours de l'année, nous vous invitons à consulter le bulletin municipal. Vous pouvez ainsi consulter le calendrier à l'endos du bulletin qui indique les activités du mois courant et du mois à venir. Sinon, vous retrouverez la liste des activités pour l'année sur le site web de la Municipalité et sur la colonne Morris près de l'Hôtel de ville.

Le conseil a ré-activé le comité de la politique MADA (Municipalité amie des Aînés). La politique MADA vise à adapter ses politiques et ses services, agir de façon globale et intégrée, favoriser la participation des aînés et s'appuie sur la concertation et la mobilisation de la communauté.

Lors de la rencontre de février 2018, de nombreux points ont été abordés qui touchent l'administration municipale, la communication et le développement, l'axe sécurité, travaux publics et transport, l'axe loisirs, santé communautaire et culture et en fin l'axe environnement, urbanisme et développement durable. Dans la foulée du comité MADA, un comité Jeunesse a été créé.

Le dossier de l'église est toujours en discussion. Créer un lien pour les cyclistes entre le parc linéaire et le centre du village demeure une priorité. Un projet de sentier pédestre est à l'étude. En ce qui concerne la collecte des déchets, un projet de Régie intermunicipale est envisagé avec les municipalités de la Rouge ainsi qu'avec Labelle, La Minerve et La Conception.

Comme vous pouvez le constater, le boulot ne manque pas et nous souhaitons que le temps nous permettra de réaliser le maximum de projets.

Jacques Brisebois, directeur général

Faits saillants de la séance ordinaire du conseil municipal du 12 mars 2018

- Des avis de motion ont été effectués afin d'annoncer l'adoption ou la modification prochaine des règlements suivants : Le règlement relatif aux divers permis et certificats, le règlement concernant la collecte des déchets, des matières recyclables et des matières organiques, le règlement concernant la Politique de gestion contractuelle et le règlement concernant l'attribution des numéros d'immeubles.
- Une résolution a été adoptée afin de demander au ministère de la Faune des forêts et des parcs de soutenir les municipalités afin d'assurer un meilleur contrôle du nourrissage des animaux sauvages.
- Suite à l'annonce de la réduction des tarifs imposés aux municipalités concernant la location de terres publiques pour les tours internet, le conseil a résolu de payer lesdits frais pour le terrain de la tour internet du Lac Chaud pour l'année 2017 au montant de 1528\$.
- Les élus ont adopté une résolution visant l'achat de 6 billets pour le souper-bénéfice de la Fondation du Centre hospitalier des Laurentides et Centre de réadaptation des Hautes-Vallées.
- Le conseiller Raphaël Ciccariello ainsi que le citoyen Yvan Plante ont été nommés comme représentants municipaux pour la Fondation de la MRC d'Antoine-Labelle pour l'environnement.
- Afin de permettre la réalisation projet d'internet haute vitesse, une résolution a été adoptée afin de céder les droits de propriété sur le réseau global de fibres optiques à la MRC d'Antoine-Labelle.
- Le conseil a nommé monsieur Raphaël Ciccariello représentant municipal pour la Réserve faunique Rouge-Matawin.
- Les élus ont voté une résolution demandant à la Commission de toponymie du Québec de changer le nom du chemin de l'Annonciation afin de le renommer «Chemin de La Macaza ». Cela permettra d'uniformiser le nom du chemin avec celui en vigueur à Rivière-Rouge.
- Le conseil municipal a donné son appui à la demande financement déposée au Fonds d'Appui au Rayonnement des Régions pour le projet de mise en valeur du potentiel touristique de la Rivière-Rouge.
- Une résolution a été adoptée afin de demander à la Sureté du Québec de déposer de manière plus hâtive le montant des quotes-parts imposées aux Municipalités afin de leur permettre de planifier leur budget.
- Le conseil municipal a donné son appui à la demande de subvention de la MRC concernant un projet de mise en commun des services d'ingénierie pour les municipalités.
- Afin de permettre la mise en place du site de compostage de la RIDR et de ses équipements, le conseil municipal a approuvé le règlement 38-1 de la RIDR prévoyant des investissements de 1 997 000\$ répartis entre les différentes municipalités participantes.

Étienne Gougoux
Directeur général adjoint

Ce document se veut un simple résumé des faits saillants des informations, délibérations et décisions du Conseil Municipal en assemblée publique de Conseil et est publié à titre informatif seulement et n'a, par conséquent, aucune valeur légale à cet égard. Toute personne désireuse de connaître la nature exacte des informations qui apparaissent au présent bulletin doit consulter le texte du procès-verbal dûment adopté par le Conseil Municipal, disponible, notamment sur le site internet de la Municipalité.

URBANISME

Connaissez-vous les lois concernant votre installation septique?

Saviez-vous que le règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (r-22) découle de la loi sur la qualité de l'environnement (Q-2)? **Saviez-vous que cette loi vise la protection de l'environnement et la protection de la santé humaine?** En ce sens, en son article 20, elle stipule que « Nul ne doit émettre, déposer, dégager ou rejeter ni permettre l'émission, le dépôt, le dégagement ou le rejet dans l'environnement d'un contaminant au-delà de la quantité ou de la concentration prévue par règlement du gouvernement ».

Le règlement Q-2, r-22 précise en son article 13 que votre fosse septique construite sur place ou votre fosse septique préfabriquée doit être vidangée au moins **une fois tous les quatre (4) ans, si l'occupation de votre maison est saisonnière** ou au moins **une fois tous les deux (2) ans si l'occupation de votre maison est annuelle**. Ce même règlement (article 3.3) fait l'obligation à tout (e) propriétaire d'un système mentionné aux articles 11.1, 16.1, 87.7 ou 87.13 d'être lié (e) en tout temps par un contrat annuel d'entretien soit avec le fabricant soit avec le représentant du fabricant. **Donc, la vidange de votre fosse septique et l'entretien de votre système sont deux (2) actions différentes et obligatoires au sens de la loi.**

En guise de précaution, l'article 65 du Q-2, r-22 précise que le propriétaire d'une installation à vidange périodique doit éviter que le champ d'évacuation ne devienne une source de nuisances ou un foyer de contamination des eaux de puits ou de sources servant à l'alimentation.

Si vous ne faites pas vidanger votre fosse septique, il arrivera un jour où son contenu sera déversé dans l'environnement; action interdite par l'article 20 de la Q-2 laquelle action marque une ignorance de l'article 65 du Q-2, r-22.

Ensemble, aidons le Québec à atteindre ses objectifs en matière de protection de la santé humaine et de protection de l'environnement! En cas d'oubli de votre part, sachez que la Municipalité de La Macaza est responsable, en vertu de la Loi, de vous rappeler vos responsabilités.

Une fois que vous faites vidanger votre fosse septique, **envoyez votre copie de facture à la Municipalité** pour actualiser les informations relatives à votre installation septique!

Pour toute rencontre avec l'inspecteur, n'oubliez pas de prendre un rendez-vous!

Exumond Dieuconserve, Inspecteur urbanisme et environnement.

Téléphone : 819 275-2077 poste 24

Courriel : urba1@munilamacaza.ca

Références : <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/Q-2/> consulté le 07 mars 2018.

Références : <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cr/Q-2,%20r.%2022>



CAPSULE D'HISTOIRE **«EMPARONS-NOUS DU SOL !»**

Le curé Francois-Xavier-Antoine Labelle a-t'il mis les pieds à La Macaza ?

La réponse est **OUI** selon un article publié le 7 mars 1908 dans La Presse par le journaliste, politicien, avocat, auteur, Guillaume -Alphonse-Ferdinand Nantel - (1852-1909) et qui relate les voyages du curé Labelle jusqu'en 1890.

Voici l'anecdote : **«C'est dans le ruisseau Chaud que le curé Labelle faillit périr par la chute d'un pont à moitié fait qui céda sous les pieds des chevaux, laissant aller à l'eau chevaux, voiture et notre apôtre du Nord ; Il flottait à merveille, à l'eau comme en tout, dit la chronique, et en fut quitte pour un bain qu'il n'avait nullement prévu pour les cours de son exploration»**

Cette photo démontre la précarité des ponts de l'époque.
(Collection de la bibliothèque de La Macaza)



Le curé Labelle a aussi mis les pieds sur la «Ferme du Milieu» en 1878. Elle était située sur le chemin Francisco entre La Macaza et l'Annonciation, sur le bord de la Rivière-Rouge.

(Source : Richard Lagrange, historien)

La Macaza était une **«mission»** destinée à y bâtir un village et fonder une paroisse selon le rêve d'Antoine Labelle.

Des déclarations orageuses du curé-explorateur concernant les difficultés d'implantation des colons à La Macaza seront publiées suite à la consultation du fond d'archives d'Isidore Martin, fidèle ami du curé et compagnon de voyage.

Benoit Thibeault - Culture et Patrimoine

Sources :Thérèse Gobeil et Jacques Larivière, recherchistes de Nominique, Jean J. Laurendeau, Les Laurentides en 1907, Guillaume-Alphonse-Ferdinand Nantel, La Presse 1908, Gilles Guénette S.H.G.H.L.,



Pas de limite avec le numérique !

Samedi 21 avril dès 14h

Cet atelier permettra de **démystifier la tablette électronique**, faire **connaitre la richesse de l'offre littéraire numérique**, et **accroître l'accessibilité aux collections des bibliothèques**. Grâce à cet atelier pratique, les participants se créeront un compte, installeront une application de lecture et apprendrons concrètement comment emprunter et lire un livre numérique, le tout grâce à l'accompagnement personnalisé de l'animateur.

L'emprunt de livres numériques est un **service gratuit** pour les usagers des bibliothèques membres du Réseau BIBLIO, et plus de 7000 livres sont présentement disponibles.

À la fin de l'atelier, les participants repartiront avec un guide papier qui leur permettra d'être autonomes lors de leurs prochains emprunts de livres numériques.

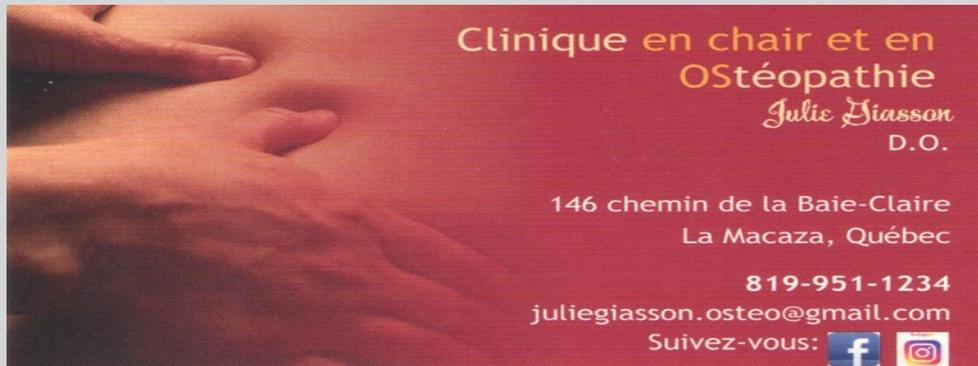
Pour informations ou inscriptions: 819-275-2077

APPEL DE CANDIDATURE POUR LE COMITÉ CONSULTATIF EN URBANISME (CCU)

La Municipalité de La Macaza invite les citoyens intéressés à devenir membres du prochain CCU, à soumettre leur candidature. Les membres de ce comité étudient puis donnent leurs recommandations aux élus sur l'ensemble des préoccupations municipales reliées à l'aménagement du territoire, à l'urbanisme ainsi qu'aux demandes concernant des dérogations mineures. Le comité se réunit environ une fois par mois en saison estivale et au besoin en saison hivernale. Ces réunions ont lieu en semaine à l'Hôtel de Ville de La Macaza. Les candidats retenus seront nommés par le Conseil municipal. Pour poser votre candidature, faites parvenir vos coordonnées au bureau municipal, avant le **8 avril**, à l'attention du directeur général adjoint, Monsieur Étienne Gougoux.

Éprouvez-vous des douleurs chronique ou aiguë?

*L'ostéopathie
consiste à rétablir
les troubles
fonctionnels du
corps humain
grâce à la
manipulation
manuelle.*



Clinique en chair et en
OSTéopathie
Julie Giasson
D.O.
146 chemin de la Baie-Claire
La Macaza, Québec
819-951-1234
juliegiasson.osteo@gmail.com
Suivez-vous:  

Inscrivez-vous sur notre page [facebook](#) : Participer pour gagner un des 2 traitements d'ostéopathie offert gratuitement parmi tous les participants. **Le concours termine le 30 avril 2018.**

Spécial d'ouverture à 50\$ la séance pour une durée limitée. Reçu pour fin d'assurance émis.
Ouvert 7 jours sur 7 sur RENDEZ-VOUS selon la disponibilité.

Nous aimerions faire connaître votre commerce aux citoyens de La Macaza!
Si vous désirez qu'on parle de votre commerce dans une page de notre bulletin, vous pouvez nous envoyer un texte avec photo à l'adresse suivante: adjadm@munilamacaza.ca

LA CIRCULATION DES VTT SUR LES CHEMINS MUNICIPAUX?

Les VTT sont une réalité bien présente à La Macaza et ils contribuent à des retombées économiques. De nombreux adeptes de VTT souhaiteraient pouvoir utiliser les chemins municipaux, notamment de l'entrée du lac Lynch jusqu'au dépanneur en empruntant le chemin du lac chaud tant du côté est que du côté ouest. L'association du lac chaud s'est d'ailleurs prononcée favorablement. On peut aussi rappeler que la limite de vitesse est de 50 km/heure sur les chemins municipaux.

Le conseil municipal souhaite connaître davantage l'opinion de ses résidents sur cette question avant de prendre une décision. Nous vous invitons à répondre aux deux questions que vous retrouvez dans le coupon qui suit et ensuite nous faire parvenir votre coupon-réponse par la poste, au bureau municipal ou par courriel adjadm@munilamacaza.ca.



COUPON-RÉPONSE

LA CIRCULATION DES VTT SUR LES CHEMINS MUNICIPAUX?

- Êtes-vous d'accord que les VTT empruntent le chemin du lac Chaud tant du côté est que du côté ouest?
- Êtes-vous d'accord que les VTT empruntent les autres chemins municipaux?



SOIRÉE DE DANSE

Vendredi 13 avril 2018 19h30

DJ Simon Côté de Studio 117

Musique de tout genre, karaoké, plaisir assuré !!

Pour tous les âges - Bar sur place - Entrée gratuite

Salle Alice Rapatel Dubuc
53 rue des Pionniers, La Macaza

CHORALE *Harmonie*
de la Vallée de la Rouge



CONCERT AVEC 50 CHORISTES



Mercredi 25 avril 2018

Chorale Harmonie de la vallée de la Rouge

Sous la direction de Claudine Millaire

« La tendresse »

****Entrée gratuite! Bar sur place!!**

****Citoyens de La Macaza seulement avec carte citoyenne ou preuve de résidence.**

Salle Alice Rapatel Dubuc 19h30

53 rue des Pionniers, La Macaza

Informations : Laurent Bourgie 819.421.1689 loisirs@munilamacaza.ca



CONCOURS PHOTO

Les photographes résidents ou villégiateurs de tous âges sont invités à soumettre leurs plus belles photos de La Macaza en toute saison, ce qui nous permettra de créer une banque de photos afin de mettre en valeur notre magnifique territoire.

Les règlements et conditions du concours se trouvent sur le site de la Municipalité : www.munilamacaza.ca ou aux bureaux de la Municipalité.



Informations : Laurent Bourgie 819.421.1689 ou loisirs@munilamacaza.ca

Calendrier des événements

Avril 2018

Dimanche Lundi Mardi Mercredi Jeudi Vendredi Samedi

1	2	3	4	5	6	7
 Dimanche de Pâques	Lundi de Pâques Bureau municipal fermé					
8	9 Séance ordinaire du conseil 19h 	10 	11	12	13 Soirée de danse 19h30	14
15	16	17	18 Parler pour parler 13h-salle des aînés Sujet à confirmer	19	20	21
22 ** Conférence Martin Ladouceur 	23 	24 	 25 Concert 19h30	26	27	28
29	30	** Pour réserver votre place pour la conférence de M. Martin Ladouceur vous devez communiquer avec Madame Pierrette Charrette 819-275-3734 **				

Les Joyeux Macaziens

Calendrier du mois avril

Cartes du lundi : 2-9-16-23-30 @19h

Activités du jeudi : 5-12-19-26 @ 13h

Billard les jeudis @ 13h

Dîner Lasagne jeudi le 19 mars @ midi

Thème : La Pâques joyeuse (macaron de lapin)



Pour recevoir les communiqués de la Municipalité, veuillez envoyer votre adresse courriel à info@munilamacaza.ca

Date de tombée de la prochaine édition
10 avril 2018

Prochaine parution :
Avril 2018

Imprimé par :

Centre de copies et d'impressions
Bureautique des Trois Vallées SENC
2, des Fondateurs
La Minerve, Québec J0T 1S0
Tél. : 819-274-2660
Courriel : ebtv258@hotmail.com

